

Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare
21 220 GEVREY CHAMBERTIN
Téléphone : 03-80-51-83-23



bassinvouge@orange.fr



www.bassinvouge.com



www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL SYNDICAL REUNION DU 25 OCTOBRE 2018 – BRAZEY EN PLAINE

Date de la convocation : 9 octobre 2018

Le vingt-cinq octobre deux mil dix-huit à 19 heures 00, les membres du Conseil Syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge se sont réunis à Brazey en Plaine sous la Présidence de M. Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 88

Présents : 34

Nombre de procurations : 5

Nombre de voix exprimées : 45

CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Claude	REMY	Excusé
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Gérard	TARDY	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - procuration à M TARDY
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Hubert	POULLOT	Excusé
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	André	DALLER	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Gilles	SEGUIN	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	François	DETAIN	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Antonio	COBOS	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean Philippe	THIBAUT	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Madame	Josiane	MASSON	Excusée
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Gérald	DETAIN	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jacques	CARTERON	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Régis	JUNON	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Roland	MONGEARD	Excusé
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Madame	Elisabeth	VINCENT	Présente
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Dominique	DUMONT	Excusé
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Yves	PROST	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Pascal	VIARD	Présent
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Renzo	PAPUCCI	Excusé - procuration à M VIARD
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean Claude	BROUILLON	Excusé
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Denis	PENNING	Excusé - procuration à M. COLLARDOT
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Franck	PACOT	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Madame	Marie-Ange	FAVRE	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Maurice	CHEVALLIER	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Jean-Louis	SIRUGUE	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Daniel	GEOFFROY	
CC GEVREY CHAMBERTIN et NUITS ST GEORGES	Monsieur	Eric	LANDRAS	

CC PLAINE DIJONNAISE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Didier	VOYE	Excusé
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Henri	MATHEY	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Guy	MORELLE	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Dominique	GERMAIN	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Madame	Karine	DELABAYS	
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Bernard	BOUILLOT	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Philippe	DEMOUX	Excusé - représenté par M. MEBARKI A.
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Gérard	BERTHOZ	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jean Noël	DUMAS	
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Igor	MAILLOTTE	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Laurent	BONDOUX	Excusé
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Benoît	FRANET	
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Bernard	PAUTET	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jean Pierre	COFFIN	
CC PLAINE DIJONNAISE	Madame	Noëlle	MINARD	
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Marc	BRUNO	
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jean Bernard	BOURDON	
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Présent
CC PLAINE DIJONNAISE	Monsieur	Jacques	MORE	

CCRS + Communes de la CC RIVES DE SAONE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
AUBIGNY EN PLAINE	Madame	Sylvie	CLAIRET	Excusée
AUBIGNY EN PLAINE	Monsieur	Patrice	ANDRIEU	Présent
BONNENCONTRE	Monsieur	Charles	SIRUGUE	Présent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Jean Luc	BOILLIN	Présent
BRAZEY EN PLAINE	Monsieur	Joris	BARBE	
BROIN	Monsieur	Marc	JOINIE	Présent
BROIN	Madame	Dominique	BEAUPOIL	Présent
CHARREY SUR SAONE	Monsieur	Sylvain	DOISNEAU	Présent
CHARREY SUR SAONE	Monsieur	Jérôme	TOUCHARD	Présent
ESBARRES	Monsieur	Alban	JOURDHIER	Présent
ESBARRES	Monsieur	Patrick	JACQUET	Excusé
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Didier	LEVEQUE	Présent
MAGNY LES AUBIGNY	Monsieur	Pierre	LEVEQUE	Présent
MONTOT	Monsieur	Bernard	BOURGEON	Présent
SAINT USAGE	Monsieur	Yves	GELIN	Présent
SAINT USAGE	Monsieur	Edouard	TRAPET	Présent
CC RIVES DE SAONE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
CC RIVES DE SAONE	Monsieur	François	PERRIN	Présent
CC RIVES DE SAONE	Monsieur	Alain	FONTANA	
Communes de la CC RIVES DE SAONE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
BONNENCONTRE	Monsieur	Jean Luc	LOIZON	Présent
MONTOT	Monsieur	Noël	GUEDENEY	

DIJON METROPOLE	Titre	Prénom	Nom	Représenté par / Procuration à / Signature
DIJON METROPOLE	Monsieur	Hervé	BRUYERE	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Thierry	FALCONNET	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Patrick	ORSOLA	
DIJON METROPOLE	Madame	Florence	LUCISANO	Excusée - procuration à M. FAVERJON
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean	DUBUET	
DIJON METROPOLE	Monsieur	José	ALMEIDA	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Excusé - procuration à Mme HERVIEU
DIJON METROPOLE	Monsieur	Frédéric	FAVERJON	Présent
DIJON METROPOLE	Madame	Catherine	HERVIEU	Présent
DIJON METROPOLE	Madame	Badiaâ	MASLOUHI	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Pierre	PRIEBETICH	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Jean Yves	PIAN	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Charles	ROZOY	Excusé
DIJON METROPOLE	Monsieur	Mohamed	BEKHTAOUI	
DIJON METROPOLE	Monsieur	Benoît	BORDAT	

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du CR du 11 avril 2018
- Modification des statuts du SBV – relance de la démarche
- PPRE 2016 – 2020
 - o 3^{ème} Tranche
 - o Autres informations
- Contrat de travaux 2017 - 2018
 - o Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey en Plaine / Aubigny en Plaine
 - o Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin Bruet à Saulon la Rue
 - o Travaux de restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de l'Oucherotte à Aiserey
 - o Etude de restauration de la morphologie de la Bièvre
- Travaux de la morphologie de la Varaude à Tarsul-Izeure (reprise de l'APD)
- Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021
 - o Restauration de la morphologie de la Cent Fonts à Saulon la Rue / Fény
 - o Autres démarches (Etudes décharges, prélèvements HE-BE, Plain du Paquier,...)
- Affaires diverses
 - o AAP GEMAPI – ZH de la Noire Potte
 - o Pluviométrie et hydrologie

Le Président remercie le maire de Brazey en Plaine et demande de présenter de sa commune. Celui-ci présente succinctement la ville et ses particularismes en matière d'eau.

Le Président fait part des personnes excusées.

Il présente également ses condoléances à M. VOYE, membre du bureau, qui a eu le malheur de perdre son épouse récemment. Il précise avoir représenté, avec M. GELIN, le SBV lors de ses obsèques qui se sont déroulés cet après-midi.

I. Approbation du CR du 11 avril 2018

Le compte rendu, n'appelant pas de remarque, est adopté à l'unanimité.

II. Modification des statuts du SBV – relance de la démarche

M. COLLARDOT rappelle que le groupe de travail s'est réuni à deux reprises (17 novembre 2017 et 16 avril 2018) afin de proposer des statuts modifiés. Dans ce sens un projet a été présenté en bureau le 4 juin 2018 et à la suite, le SBV a sollicité la CCRS afin d'obtenir la confirmation de sa prise de compétences des items hors GEMAPI (7°, 11° et 12° du I du L.211-7 du CE). Contrairement à ce qui avait été imaginé, le conseil communautaire de la CCRS a décidé, le 19 septembre 2018, de ne retenir que l'item 12° (animation).

Le Président précise qu'au regard de cette dernière information, le SBV se doit de relancer la procédure au sein du Comité de Pilotage, en y ajoutant les représentants des 9 communes de la CCRS. Dans ce sens, il dit leur avoir écrit afin qu'elles puissent nommer chacune un représentant à cette commission.

A ce jour, sont proposés :

- Pour la commune d'Aubigny-en-Plaine
 - o M. Patrice ANDRIEUX (Titulaire) ;
 - o Mme Sylvie CLAIRET (Suppléante) ;
- Pour la commune de Bonnencontre : M. Jean LUC LOIZON ;
- Pour la commune de Charrey sur Saône : M. Jérôme TOUCHARD ;
- Pour la commune d'Esbarres : M. Patrick JACQUET ;
- Pour la commune de Saint-Usage : M. Yves GELIN ;
- Pour la commune de Magny-lès-Aubigny : M. Didier LEVEQUE
- Pour la commune de Brazey-en-Plaine : Jean Luc BOILLIN
- Les communes de Broin et Montot n'ont pas encore nommé leurs représentants.

Le conseil syndical prend acte des représentants désignés par les communes. Le Président précise que la 3^{ème} réunion du groupe de travail est programmée, le 7 novembre 2018. Un projet V4.1 a été transmis et sera discuté lors de cette rencontre. Les nouveaux statuts devraient être présentés au Conseil Syndical, fin 2018 ou début 2019.

III. PPRE 2016 – 2020

a) 3^{ème} Tranche

Le Président transmet la parole à M. SUSANNE, nouveau technicien de rivières, arrivé le 2 juillet. Celui-ci se présente et réprecise être à disposition des délégués qui souhaiteraient le rencontrer.

Les rivières concernées par la tranche 3 sont :

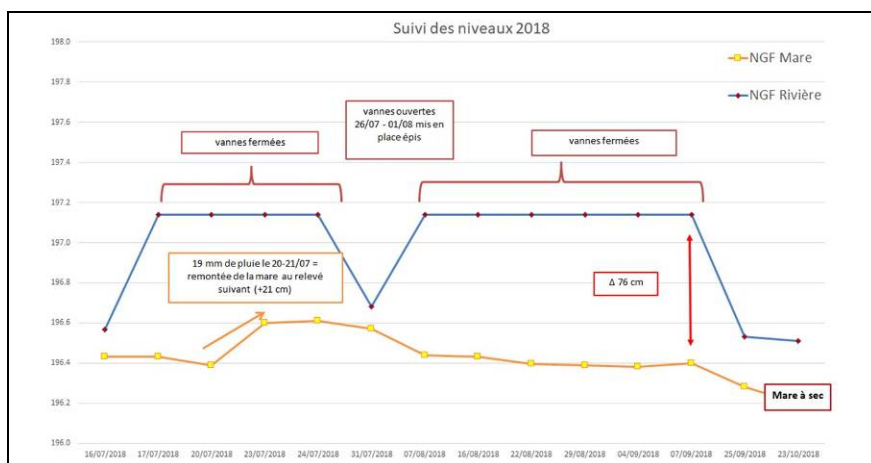
- La Vouge – tronçons 6 et 7 ;
- La Varaude – Izeure, Noiron sous Gevrey, Saulon la Chapelle ;
- La Bièvre – tronçon 1 ;
- La Cent Fonts – tronçon 2 ;
- La Noire Potte – dans sa totalité ;
- Le Mordain – dans sa totalité ;
- Le Grand Fossé – dans sa totalité.

Les travaux ont débuté, il y a 10 jours environ, sur la Cent Fonts. Il rappelle que le broyat est mis à disposition gratuitement des communes qui souhaitent en obtenir.

b) Autres informations

Des travaux de diversification des écoulements ont été réalisés sur la Vouge à Villebichot, en amont des vannes du lavoir. Ils ont consisté à densifier les aménagements précédemment installés (2011 et 2014). 12 nouveaux épis ont été posés entre fin juillet et début septembre et montrent leurs efficacités. Parallèlement à cette démarche, le suivi de la « relation hydrologique » entre le niveau de la rivière et celui de la mare agricole située en amont rive droite s'est poursuivi (comme les deux années précédentes). Il s'avère, comme cela a été

observé en 2016 et 2017, qu'il n'y a aucune relation hydrologique entre ces deux entités (la mare est 75 cm plus basse que la Vouge en fin d'été 2018).



Le technicien explique que ce suivi permet de démontrer aux propriétaires de la mare, qu'elle ne se remplit que grâce aux pluies et n'est pas en relation avec la rivière. Le Président pense pouvoir rencontrer le Maire de Villebichot dans les prochaines semaines afin que celui-ci donne son aval à l'ouverture permanente des vannes (contre huit mois sur douze pour le moment).

Le technicien de rivières évoque également d'autres travaux :

- Intervention en interne de la végétation sur plusieurs sites ;
- Projet d'aménagement d'abreuvoirs bovins sur la Vouge et de mise en défens du Mordain à Esbarres (accord le 10 octobre 2018 lors d'une réunion en mairie d'Esbarres) ;
- Travaux « inquiétants » sur la Boïse à Saint Philibert et Broindon.

Sur ce dernier point, le Président note que certains continuent de traiter les cours d'eau, sans prendre en compte les conséquences pour les biens et personnes situées en aval (embâcles – inondations).

IV. Contrat de travaux 2017 - 2018

a) Travaux de restauration de la morphologie de la Vouge à Brazey en Plaine / Aubigny en Plaine

Avant de donner la parole à M. LANIER, le Président se félicite de la qualité de réalisation des travaux. Ils invitent les délégués à se rendre sur place. Il termine en précisant qu'une inauguration sera programmée en 2019.

M. LANIER dit que :

- Ces travaux font suite à l'étude préalable « Démarche opérationnelle et concertée pour la mise en œuvre de projets de restauration de la qualité physique de la Vouge et de ses principaux affluents » ;
- Trois sites à l'échelle du bassin avait été identifiés pour la mise en œuvre de travaux de restauration de la morphologie de la Vouge et de la Varaude (**prioritaires au titre du SDAGE RM&C**) ;
- Une large concertation des acteurs concernés (élus des communes et du SBV, agriculteurs riverains, ...) s'est déroulée sur 2015-2017 ;
- Un important volet communication a été réalisé (plaquettes de communication, article de presse et prises de vue aériennes par drone) ;
- Suite à l'instruction du dossier d'« Autorisation Environnementale » et à l'enquête publique, l'Arrêté préfectoral autorisant les travaux sur la Vouge à Aubigny en Plaine/Brazey en Plaine a été signé le 4 juin 2018 ;
- Le bureau d'études Artélia et l'entreprise CHENOT ont été retenus respectivement pour la maîtrise d'œuvre (8 K€) et la réalisation des travaux (48 K€). ;
- La société Géocapture réalise des prises de vue terrestres (timelapse) et aériennes (7 K€). Un suivi complet des travaux est prévu depuis l'état initial du site (été 2018) jusqu'à la reprise des végétaux (printemps/été 2019) ;

- Une réunion avec les collectivités partenaires du projet (communes d'Aubigny et de Brazey) a été organisée le 15 juin afin d'échanger sur les aspects techniques des travaux (phasage, accès, stockage des matériaux, communication, ...)
- Les banquettes ont toutes été réalisées selon le principe de la « chaussette ». Leur ensemencement (maintien superficiel et intégration paysagère) a été réalisé en semaine 42 ;
- La phase de plantations (boutures, arbres et arbustes) sera mise en œuvre en période favorable (mi-novembre ?).

Conformément au Contrat de Travaux Vouge 2017-2018, M. LANIER rappelle que le dossier de demande de subvention complet a été « déposé auprès de l'Agence de l'Eau RM&C avant le 30 juin ». Le SBV peut ainsi prétendre à la bonification de 30% sur ces travaux et à une subvention de 30 % sur la tranche 3 de travaux du PPRE.

Pour illustrer les travaux, plusieurs photographies et films sont présentés :

- L'état initial ;
- Les premiers travaux de débroussaillage et d'abattage de la berge ;
- La première pêche de sauvegarde au droit de l'atterrissement (20 espèces et 38 kg) ;
- La scarification de l'atterrissement ;
- Une deuxième pêche de sauvetage sur les 500 m en aval du pont d'Aubigny en Plaine (21 espèces et 215 kg) ;
- Les travaux de restauration proprement dit ;
- La création d'une banquette (timelapse).



Travaux de débroussaillage



Création de banquettes



Scarification de l'atterrissement (état initial gauche – après intervention à droite)



Le Président demande à l'assemblée d'intervenir :

- M. LOIZON dit que la démarche s'est faite en pleine collaboration entre le SBV et la Chambre d'Agriculture. Il dit regretter la position des exploitants sur le projet de restauration de la Varaude à Noiron sous Gevrey – Saulon la Chapelle. Il espère que ces travaux seront une vitrine pour la suite. Il pense que le SBV doit rester attentif sur la non-aggravation des inondations au droit du site. Il rappelle que pendant plusieurs décennies, la volonté était de faire couler « le plus vite possible » l'eau en aval. Le paradigme doit être revu selon le principe de solidarité amont-aval. Il note toutefois, que le « problème » de la Saône demeure ;
- M. COLLARDOT précise que lors d'une rencontre sur le terrain, les agriculteurs se sont étonnés que les travaux n'aient pas été réalisés sur un plus grand linéaire mais également en rive droite. Il espère que d'autres sites (Vouge, Varaude, Biètré) seront restaurés dans l'avenir ;
- M. LANIER rappelle que le principe d'intervention a été le suivant :
 - o Reprise de terres de haut de berges pour les déplacer dans le lit mineur ;
 - o Evacuation de plusieurs dizaines de m³ de terres en surplus.
- M. LOIZON explique que certains sont inquiets de l'abaissement du haut de la berge et du risque de débordement ;
- M. LANIER rappelle que le principe d'augmentation de la surface mouillée du lit mineur permet de conserver la capacité hydraulique maximale de la Vouge, quand bien même des arbres seront implantés.

b) Travaux de restauration de la continuité écologique au moulin Bruet à Saulon la Rue

M. LANIER représente le contexte (cf. CR du 11 avril 2018).

Le dossier de déclaration loi sur l'eau sur le projet a été déposé pour instruction en DDT de Côte d'Or, le 23 mars 2018. La participation financière (à venir) du propriétaire du moulin sur le projet a impliqué l'ouverture d'une enquête publique (du 13 au 29 juin 2018). Le Commissaire Enquêteur, Monsieur Jean-Claude DESLOGES, enseignant en sciences et techniques industrielles à la retraite, a tenu trois permanences en mairie de Saulon-la-Rue (13, 23 et 29 juin). Le rapport favorable du Commissaire Enquêteur a été rendu, le 5 juillet 2018. L'Arrêté Préfectoral, autorisant les travaux, a été signé le 16 août 2018.

M. LANIER explique que le foncier concerné par la création de la rivière de contournement (400 m² environ) est propriété, non pas du propriétaire du moulin Bruet, mais d'une indivision de cinq membres. Après information et communication auprès de l'indivision, le SBV a reçu un retour favorable des 5 indivisaires pour la mise en œuvre des travaux.

Lors de la réunion de bureau du SBV du 4 juin 2018, il a été acté le recours à une prestation de maîtrise d'œuvre (Moe) en phase travaux (à l'identique des travaux réalisés sur la Vouge). La consultation pour cette Moe est en cours. Le choix du Moe et de l'entreprise en charge des travaux se fera d'ici fin 2018. Les travaux sont programmés pour l'été 2019.

c) Travaux de restaurations de la continuité écologique et de la morphologie de l'Oucherotte à Aiserey

M. COLLARDOT demande à M. BOILLIN Nicolas de présenter la démarche. Avant cela, il reprecise que le curage du site ne relève pas de la compétence du SBV et ne peut pas être financé par l'agence de l'eau RM&C. Il rappelle également les grandes étapes de la démarche :

- 2008 : La commune d'Aiserey et le SBV entame des discussions pour l'aménagement du site ;
- 2009 : Pas d'accord et arrêt des discussions (demande d'un curage par la mairie – cf. CR du 20 octobre 2009) ;
- 2014 : Suite à l'inondation de novembre, à la demande de la commune, des discussions ont repris ;
- 2015 : Le SBV a aménagé la vanne de fond du seuil aux sirènes, en août ;
- 2017 : Lancement d'une étude visant à proposer un scénario d'aménagement du site (le curage est exclu).

Le Président explique que le SBV intervient au titre de la gestion des milieux aquatiques quand la commune d'Aiserey souhaite améliorer son cadre de vie. Il rappelle que le pouvoir de police du Maire en matière de

prévention des risques d'inondation reste inchangé et relève du L.2212-2 (prévention) et L.2212-4 (mesures d'urgence) du CGCT.

Le Président donne la parole à M. BOILLIN Nicolas. Il rappelle que la vanne de fond du seuil aux Sirènes n'a pas été manipulée pendant plusieurs décennies (30-40 ans) et qu'ainsi au fil des ans, des volumes importants de sédiments fins se sont accumulés (estimation de 8 500 m³ dans l'étude portée en 2017). Il explique que la morphologie et la continuité écologique sont fortement altérées et impactent significativement les qualités physique et biologique de la rivière (banalisation des habitats et infranchissabilité du seuil).

Depuis 2017, la démarche a consisté à :

- La réalisation d'un état des lieux du site, en août 2017 ;
- La validation d'un Avant-Projet-Définitif, en octobre 2017 ;
- La rédaction d'un dossier Loi sur l'Eau, en décembre 2017 ;
- L'instruction du DLE, entre décembre 2017 et avril 2018 ;
- L'organisation d'une enquête Publique, entre mai et juin 2018 ;
- La signature de l'Arrêté Préfectoral autorisant les travaux, le 12 juillet 2018 ;
- L'organisation d'une réunion publique, le 19 septembre 2018.

M. BOILLIN précise que cette réunion publique avait été proposée par M. SAOULI, Commissaire Enquêteur, eu égard à son ressenti lors de l'enquête publique.

Il présente les conclusions de la réunion publique :

- La demande de la population est de curer (cf. ci-avant : responsabilité administrative de la commune) le site du Parc du Château ainsi que le creux aux chevaux (situé en aval du parc) ;
- Le Maire est sceptique sur le projet.

Suite à la réunion publique du 19 septembre 2018, une discussion en Bureau du 27 septembre 2018 a été engagée, ses conclusions ont été les suivantes :

- Le projet présenté par le SBV était inconnu des habitants et est globalement rejeté ;
- Les habitants demandent la réalisation d'un curage :
 - o Qui ne relève pas de la compétence du SBV ;
 - o Qui ne peut pas être financé (estimation sans la Moe à 260 K€ au minimum) ;
 - o Qui ne permettrait pas de baisser l'aléa « inondation », du fait de la fermeture permanente des vannes !

Le bureau a demandé au Président d'adresser une lettre à M. le Maire d'Aiserey, afin de :

- o Proposer l'arrêt du projet ;
- o Proposer d'accompagner la commune dans une réflexion de gestion efficace du risque d'inondation dans la commune.

d) Etude de restauration de la morphologie de la Bièvre

A l'instar de ce qui a été engagé sur la Vouge et sur la Varaude, M. BOILLIN explique qu'une étude de restauration de la morphologie de la Bièvre (prioritaire au titre du SDAGE RM&C), de sa source à sa confluence avec la Vouge sera engagée prochainement. Une réunion de présentation de la démarche s'est déroulée le 11 décembre 2017 et a permis de recueillir l'accord des six communes concernées.

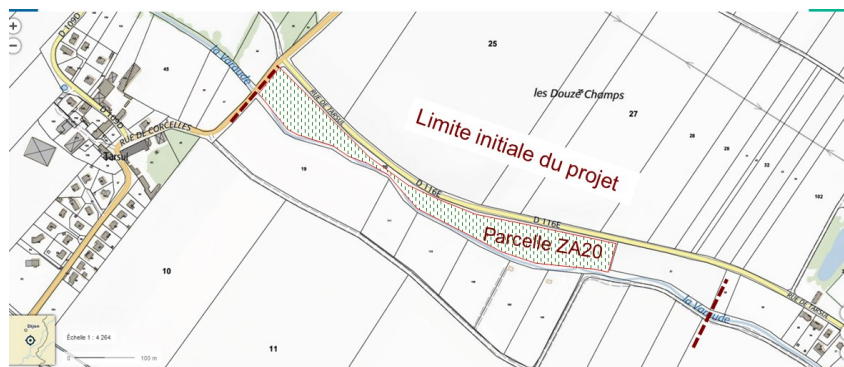
Cette étude, encadrée par un Comité de Pilotage, portera sur la rédaction d'au moins deux projets (2019), avant la réalisation de travaux (2020 ?). Deux sites potentiels de travaux ont été présélectionnés sur lesquels le bureau d'études devra se positionner lors de la 1^{ère} phase.

L'étude sera aidée à 80%, pour une dépense maximale de 30 K€. Un courrier de rappel de la démarche a été transmis le 11 octobre 2018 aux maires concernés par la démarche (d'amont en aval : Marliens, Tart-le-Haut, Echigey, Aiserey, Brazey-en-Plaine, Saint-Usage). Il précise que le Comité de Pilotage comprendra notamment les Maires et les Présidents des communautés de communes de la Plaine Dijonnais et Rives de Saône.

L'appel d'offres sera lancé dans les prochaines semaines. L'étude est programmée pour débuter fin 2018 ou début 2019.

V. Travaux de la morphologie de la Varaude à Tarsul-Izeure (reprise de l'APD)

M. BOILLIN rappelle qu'en 2016, la première démarche sur l'étude de restauration de la morphologie de la Vouge et de Varaude avait donné lieu à trois Avant-Projet-Définitif, dont l'un est mis en œuvre actuellement (Vouge à Aubigny en Plaine / Brazey en Plaine), l'autre a été abandonné (Varaude à Noiron sous Gevrey / Saulon la Chapelle) et le 3^{ème} n'avait pas fait l'objet d'une démarche administrative dans le but d'obtenir une autorisation des services de l'Etat. Il s'agissait du projet sur la Varaude (prioritaire au titre du SDAGE RM&C) entre Tarsul et Izeure. Pour mémoire (cf. CS du 8 novembre 2016), ce projet consiste à intervenir sur la rive gauche uniquement de la Varaude, sur une distance de 600 mètres.



Localisation du site projet de Tarsul - Izeure

Le SBV souhaite rencontrer le propriétaire de la parcelle ZA20, afin de discuter d'une éventuelle vente (position exprimée en 2016 lors du rendez-vous de présentation de la démarche). M. BOILLIN précise qu'un cofinancement par l'AERM&C est non seulement possible sur les travaux de restauration morphologique de la Varaude mais aussi pour l'achat de parcelles riveraines au projet.

Des précisions sont apportées sur le projet :

- Le Président dit qu'en cas d'achat par le SBV, la parcelle sera conservée pour un usage agricole ;
- M. LOIZON pense que c'est la meilleure solution et qu'elle pourrait être dupliquée sur d'autres projets ;
- M. BOUILLOT explique que l'exploitant situé en aval de la parcelle ZA20 sera très certainement contre l'idée que des travaux se fassent au droit de la parcelle qu'il cultive ;
- M. COLLARDOT, même s'il partage ce point de vue, explique que celui-ci sera néanmoins contacté afin de connaître son avis. Cette démarche se fera après la rencontre avec le représentant de l'indivision, et sous réserve que les travaux puissent se faire sur la parcelle ZA20.

VI. Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016-2021

a) Restauration de la morphologie de la Cent Fonts à Saulon la Rue / Fényay

M. BOILLIN Nicolas dit que l'étude intitulée Q.2.2.3. « Amélioration de l'hydromorphologie de la Cent Fonts non canalisée au regard du changement climatique et du maintien des prélèvements en nappe » du contrat de la nappe de Dijon Sud a été menée en parallèle à la démarche de restauration de la continuité écologique sur le moulin Bruet (cf. ci-avant). Il précise que la restitution de l'étude s'est déroulée le 19 février 2018 et que les travaux ont été estimés à 102 K€ HT. Ils devaient être cofinancés par l'AERM&C (50%) et le SBV, la CCGNSG et Dijon Métropole (50%). Il rappelle que contrairement aux démarches engagées sur la Vouge, la Varaude et la Bièvre, la Cent Fonts n'est pas prioritaire pour la réalisation de travaux morphologiques au titre du SDAGE RM&C.

Dans un courrier du 18 juillet 2018, Dijon Métropole a informé de son refus de participer aux travaux aux motifs que les travaux ne concernaient pas le territoire métropolitain et ne relevaient pas de la compétence de la Métropole.

Le SBV a pris acte de cette position, dans son courrier en réponse du 27 juillet, tout en rappelant que cette action portait en partie sur le territoire de Fénay (Dijon Métropole) et était inscrite au titre de la protection des prélèvements (principalement l'AEP).

Le Président donne la parole à l'assemblée :

- M. FAVERJON précise que du point de vue de Dijon Métropole, le SBV s'était engagé à prendre à sa charge les travaux et que la métropole n'avait pas à intervenir sur ceux-ci. Il pense que le SBV ne peut se retrancher derrière l'argument du refus de Dijon Métropole pour ne pas engager les travaux pour lesquels le syndicat avait été désigné en tant que maître d'ouvrage ! Il rappelle que Dijon Métropole engage conformément au contrat de la nappe, les actions pour lesquelles il avait été désigné ;
 - M. COLLARDOT précise que lors de la rédaction du contrat de nappe, il n'était pas en responsabilité et demande à M. BOILLIN Nicolas ainsi d'apporter une réponse ;
 - M. BOILLIN explique que la Cent Fonts n'est pas prioritaire (au titre du SDAGE RM) sur l'amélioration de sa morphologie et rappelle que l'Agence de l'Eau RM&C intervient sur ce projet au titre de la protection de la nappe et des prélèvements. Il concède pour cette action que la co-maîtrise d'ouvrage entre les trois collectivités n'est pas indiquée dans le contrat mais que ce point avait néanmoins été évoqué lors de la rédaction du contrat. En effet, les deux autres financeurs de l'Inter CLE (SBO et EPTB S&D) avaient exprimé leur position de ne pas intervenir financièrement au moment des travaux, au regard de leurs compétences ;
 - M. FAVERJON n'avait pas connaissance du positionnement de principe de Dijon Métropole et des communautés de communes de Gevrey Chambertin et du Sud Dijonnais (fusionnées depuis au sein de la CCGCNSG) au moment de la discussion des actions du contrat (2014) ;
 - M. COLLARDOT pense que la réalisation des travaux pourrait se faire dans les prochaines années (2020 au plus tard) et propose de rediscuter ce point, entre les trois collectivités l'an prochain. Il dit que la situation de baisse des étiages constatée depuis plusieurs années sera de nature à permettre un accord entre les deux collectivités en charge de l'AEP sur la nappe de Dijon Sud et le SBV.
- b) Autres démarches (Etudes décharges, prélèvements HE-BE, Plain du Paquier,...)

Le Président demande à M. BOILLIN Nicolas de présenter les grandes actions en cours sur la nappe de Dijon Sud

- a. Diagnostic complémentaire des décharges communales sur les communes de Perrigny-lès-Dijon, Saulon-la-Rue et Fénay
 - 5 décharges (1 à Fénay, 2 à Perrigny-lès-Dijon et 2 à Saulon-la-Rue), situées au droit de la nappe de Dijon Sud ont fait l'objet d'un diagnostic afin de caractériser les possibilités de transfert de polluants vers les eaux souterraines ;
 - Les phases 2 et 3 ont été présentées au Comité de Pilotage, le 19 octobre ;
 - Leurs réhabilitations ne semblent pas pertinentes ;
 - Seul un suivi des eaux est envisagé.

- b. Améliorer la connaissance des temps de renouvellement de la nappe et des temps de transit entre les stations de pompage AEP
 - La campagne HE s'est déroulée en mai ;
 - La campagne BE se déroulera prochainement ;
 - Le suivi de la qualité des eaux porte sur plus de 500 paramètres et sur 33 points de la nappe.

- c. Autres études
 - Le recensement des ouvrages d'infiltration de types puits perdus ;
 - Le recensement et la sensibilisation sur les prélèvements domestiques privés ;
 - La déconnexion du Plain du Paquier de l'étang du même nom qui communique avec la nappe ;
 - La communication auprès du grand public sur les grandes étapes du contrat ;
 - L'Incitation à l'Agriculture Biologique.

M. FAVERJON, en tant que Président de l'Inter CLE, remercie vivement le SBV et son Président, pour la mise à disposition du personnel et des moyens pour l'animation du contrat de la nappe de Dijon Sud.

VII. Affaires diverses

a) AAP GEMAPI – ZH de la Noire Potte

Le Président passe la parole à M. LANIER. Il redit que l'étude devait étudier les possibilités de surinondation de la zone d'étude pour protéger les communes situées à l'aval (Bessey-lès-Cîteaux, Aubigny en Plaine, Esbarres). La modélisation hydraulique, issue de la phase 1, a montré que « *le fonctionnement actuel de la zone-humide de la Noire-Potte est déjà efficace en termes d'écrêtement et ceci dès les crues courantes (Q2, Q5).* ». L'ambition initiale de l'étude se trouvant restreinte de fait, le choix du Comité de Pilotage s'est porté en phase 2 (proposition d'actions), sur l'étude du scénario de restauration de la morphologie de la Noire-Potte dans son tracé actuel depuis la propriété du SBV jusqu'à sa confluence avec la Vouge et l'aménagement d'un itinéraire pédagogique le long de la rivière. La restitution de l'étude s'est faite lors de la réunion du Comité de Pilotage du 1^{er} mars 2018. Le rapport final devrait nous être communiqué prochainement.

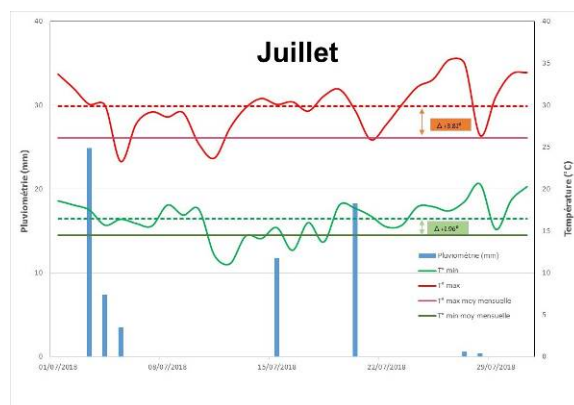
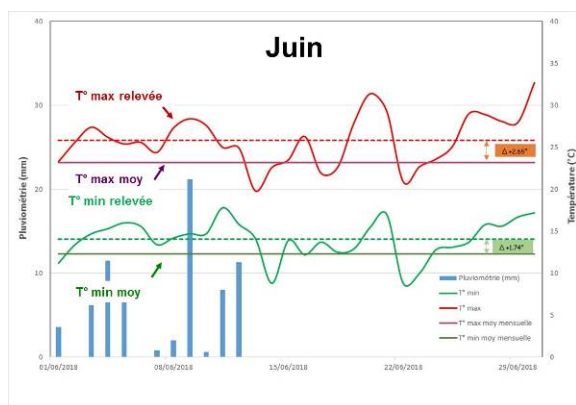
Dans le cadre du volet communication de la démarche, le bureau d'études Burgeap a transmis deux versions projet de la plaquette de communication fin août. Celle-ci est actuellement amendée pour aboutir à une version définitive dans les prochaines semaines. Les travaux de restauration de la morphologie de la Noire-Potte et d'aménagement d'un sentier pédagogique sont envisagés pour 2019.

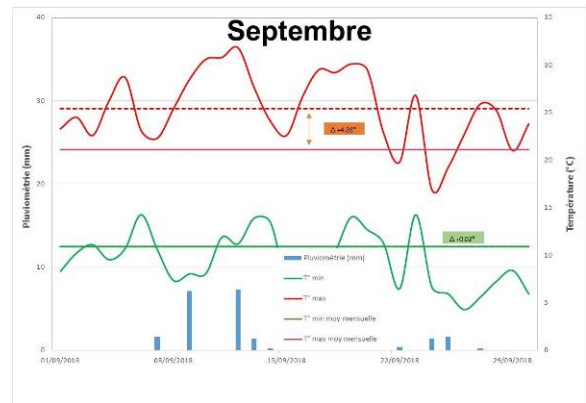
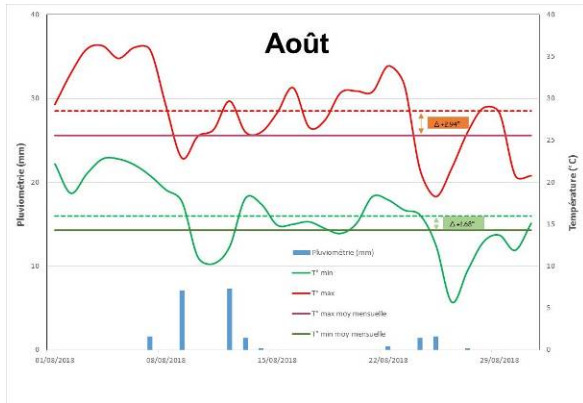
b) Pluviométrie et hydrologie

Sur la station de Dijon Longvic en moyenne sur la période janvier-septembre (1970 – 2017), il y a une pluviométrie de 542.3 mm. Pour 2018, la pluie est excédentaire (599.6 mm) mais avec des records de températures entre juin et août (51 jours où la température a été supérieure à la moyenne maximale de +3°C, dont 28 jours avec un dépassement de 5°C), les débits des cours d'eau ont fortement chuté (phénomène d'évapotranspiration), notamment pour les cours d'eau qui n'ont pas de nappe d'accompagnement puissante (cf. la Vouge à Saint-Nicolas-lès-Cîteaux)

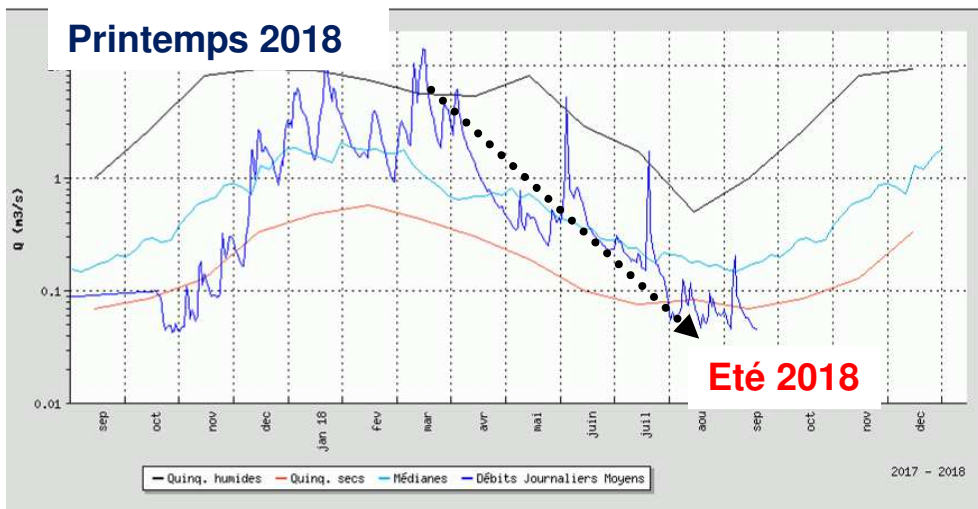
Entre juin et septembre 2018 :

- Le déficit de pluie est de 82 mm (-32%) ;
- La température maximale moyenne a été de 27.45°C (+3.4°C / moy.) ;
- La température minimale moyenne a été de 14.38°C (+1.35°C / moy.) ;
- 34 jours ont dépassé les 30°C (36.3°C le 04/08) ;
- 93 jours ont dépassé la température maximale moyenne (24.03°C) ;
- Seulement 29 jours furent en deçà de la température maximale moyenne ;
- Un record de sécheresse des sols a été constaté, depuis 1959.



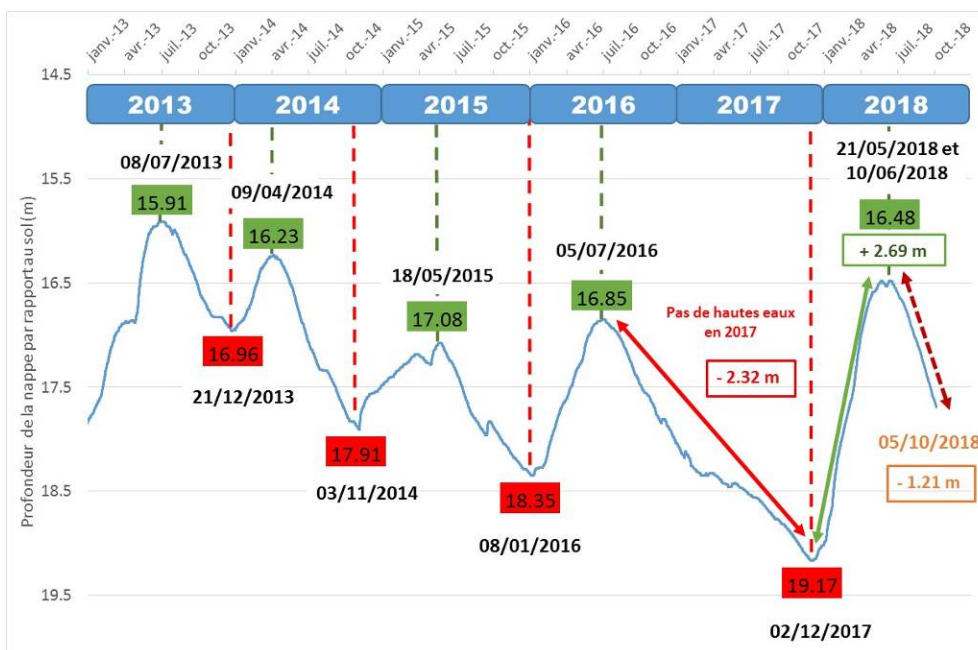


Températures relevées à la station de Dijon Longvic



La Vouge à Saint Nicolas-lès-Cîteaux (abbaye de Cîteaux)

Le graphe montre une forte chute du débit de la Vouge à partir du mois de juin.



La Nappe de Dijon Sud au piézomètre de référence à Chenôve

Depuis 1980, à la station de référence de la nappe de Dijon Sud:

- La recharge annuelle (sur 145 jours) est en moyenne de 1.18 mètre ;
- La vidange annuelle (sur 220 jours) est en moyenne de 1.20 mètre (donc en déficit année après année).

En 2017 – 2018 :

- La recharge a été de 2.69 mètres (3^{ème} plus forte recharge) ;
- La vidange (non terminée) est déjà de 1.21 mètre en 4 mois (120 jours) ;
- Au 5 juin, le niveau piézométrique était seulement 6 fois (sur 40 ans) plus haut qu'en 2018 ;
- Au 25 août, 11 années (sur 40 ans) étaient plus hautes qu'en 2018 ;
- Au 25 septembre, 13 années (sur 40 ans) étaient plus hautes que 2018 ;
- La vidange est donc beaucoup plus rapide qu'à l'accoutumée ;
- Toutefois, en conséquence de la bonne recharge de l'hiver, le débit de la Cent Fonts a été soutenu durant l'été 2018.

M. BOILLIN explique que l'entité Nappe de Dijon Sud / Cent Fonts est la seule en Côte d'Or qui n'a pas subi d'arrêtés de limitation d'usages de l'eau du fait de la très bonne recharge de l'hiver dernier.

c) Autre information

Le Président informe l'assemblée que l'étude de préfiguration Tille – Vouge et Ouche a été lancée par la CCPD. Le cabinet d'études SEPIA a été retenu et la dépense (hors option) se montera à 80 €HT. Le SBV devrait participer aux réunions du Comité de Pilotage.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 Heures 55. Il propose de partager le verre de l'amitié offert par la commune de Brazey-en-Plaine.